



Le Directoire Sportif National de la FFSA (DSN), via la commission technique FFSA, a validé les propositions des commissions Championnat de France des Rallyes tout terrain et Championnat de France d'Endurance tout terrain.

Le Comité Directeur du 24 novembre les a acceptées.

Ces évolutions touchent principalement à la réglementation Technique SSV afin de tenir compte à la fois et surtout de points touchant à la sécurité mais aussi des remarques et observations faites tout au long des deux dernières saisons par les différents acteurs du Championnat, que ce soient des organisateurs, des pilotes ou des constructeurs.

A ce titre, afin de permettre des contrôles techniques rigoureux ne laissant pas de place au doute, des Fiches d'homologations SSV FFSA, à l'instar du processus de la FIA, sont en cours de mise en place sous la responsabilité des constructeurs.

Tout SSV n'ayant pas fait l'objet d'une fiche d'homologation ou ne correspondant pas strictement aux informations contenues dans ces fiches, ne pourra pas prendre le départ d'un rallye ou pourra être disqualifié en cas de non-respect, voire faire l'objet de sanctions.

Le concurrent devra être en possession de la fiche d'homologation correspondant à son véhicule, celle-ci sera disponible auprès du service technique de la FFSA.

Par ailleurs, il devenait indispensable d'aligner la réglementation FFSA en vigueur concernant les SSV à moteurs suralimentés sur les normes FIA et sur la pratique en vigueur à la FFSA pour tous les moteurs suralimentés donc une bride à l'admission d'air deviendra obligatoire.

Nous espérons et souhaitons tous que ces mesures ramènent une ambiance sereine qui est un point fort de notre discipline.

1-Les points touchant à la sécurité sont:

- Obligation de pare brise ou grillage au 01/01/2021
 - Obligation de cloisons pare feux au 01/01/2021
 - Obligation de réservoirs FT3, FT3.5, FT5 et de canalisations de carburant aux normes FFSA/FIA pour TOUS les SSV au 01/01/2021
 - Passage du nombre de LED de 16 à 24 maximum pour les SSV comme pour les autres véhicules
 - Ajout dans les équipements de sécurité circuit et rallye des « sur combinaisons » de pluie normes FIA 8856-2000 ou 8856-2018 et précision dans les textes disant que seuls les vêtements aux normes FIA sont autorisés (ceci est donc valable aussi pour tous les véhicules sans pare brise équipés d'un grillage) comme suit :
L'utilisation de vêtements ou toute sur-combinaison non homologués FIA est interdite
- De ce fait plus aucun autre vêtement de protection ne sera toléré.
- Suppression de la notion de lunettes de protection dans les règles sportives et seules les lunettes de MOTOCROSS seront autorisées si pas de pare-brise.

2-Concernant l'application des normes FIA:

- Obligation de BRIDES d'admission d'air de 25mm de diamètre pour TOUS les SSV et T3S à moteurs suralimentés au 01/01/2021
- Ajout dans les textes des T4 FIA avec une classe S1 pour les 2RM et 4RM et ils marqueront des points dans le challenge SSV comme les T3 classe S

3-Autres points

- Poids de la roue de secours SSV en rallye passe de 10 à 15kg
 - interdiction des suspensions actives
 - Passage aux roues de 15 pouces mais le diamètre total de la roue reste de 30 pouces
 - Pour mémoire, il est rappelé la décision du comité directeur de la FFSA du 29 juillet 2020 de prolonger jusqu'à fin 2021 la durée de validité des équipements de sécurité homologués FIA caducs fin 2020
- Listes des équipements concernés : les sièges , les harnais , les casques (mais les réservoirs FT3 /FT3.5/FT5 ne sont pas concernés par cette mesure)

4- CHAMPIONNAT de FRANCE des RALLYES TOUT TERRAIN:

- Les trois rallyes de 2020 compteront avec ceux de 2021 qui auront pu être organisés.
- Toutefois, conformément à la réglementation actuelle, seuls les 8 meilleurs résultats seront retenus pour l'attribution des titres, les 4 meilleurs de la ZONE A (ARZACQ, LABOURD, BARETOUS, TERRES D'ARMAGNAC, ORTHEZ, CIMES) et les 4 meilleurs de la ZONE B (GATINAIS, JEAN DE LA FONTAINE, DUNES et MARAIS, R7VA, PLAINES et VALLEES)
- La plage des numéros des SSV sera élargie à une plage de 400 à 599 et il est rappelé pour tous qu'un pilote n'ayant pas couru du tout une année n'a plus son numéro attribué l'année suivante et doit en redemander un sauf pour les 10 premiers (Trophée 4X4, Challenge 2RM, Challenge SSV, Championnat T1A) qui se voient attribués un numéro d'office.
 - Il sera de nouveau possible d'avoir un classement général toutes catégories confondues en plus des classements séparés par catégorie (Trophée 4X4, Challenge 2RM, Challenge SSV, Championnat T1A.)

L'ensemble de tous ces points sera intégré dans la réglementation FFSA à venir prochainement sur le site www.ffsa.org. Vous retrouverez ensuite la réglementation également sur le site www.agoratt.fr